

EHPAD « jardin ensoleillé »

Tableau des mesures administratives envisagées

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarque** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions envisagées

Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	
I 1.a	Supprimer le recueil de la mention de la religion dans le fichier informatique pour l'ensemble des résidents.	E 10	3 mois	FAIT	Mesure maintenue – Produire la preuve de la réalisation ou l'engagement signé du directeur sur la réalisation de ce point.
I 1.b	Supprimer la mention du recueil de la religion des documents (hors directives anticipées le cas échéant) et produire un engagement signé du directeur quant à la mise en conformité de l'établissement avec la législation sur le recueil des données nominatives et personnelles.	E10	Engagement du directeur : immédiat Modification des documents : 3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
I 1.c	Harmoniser et mettre à jour les protocoles de préadmission/admission du résident.	E10	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
I 2	Etablir le projet personnalisé de tous les résidents et communiquer à la mission d'inspection un état de suivi du nombre de projets personnalisés réalisés.	E11	1 an	[REDACTED]	
I 3	Evaluer le risque lié aux légionnelles à la réception des résultats d'analyses et mettre en place des actions correctives adaptées. Assurer la traçabilité de ces actions dans le carnet sanitaire.	E17	Dès la réception des prochains résultats d'analyses	[REDACTED] [REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse

Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	
I 4	Mettre en place un local d'entreposage des DASRI conforme à la réglementation sur le site de Lambesc.	E23	Sans délai	[REDACTED] [REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
I 5	Mettre en conformité le local d'entreposage des DASRI sur le site de Saint-Cannat	E24	Sans délai	[REDACTED] [REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
I 6	Vérifier que l'établissement est destinataire de l'ensemble des volets réglementaires des BSD des deux sites afin de s'assurer de la bonne traçabilité de la production à l'élimination des DASRI.	E25	Sans délai	[REDACTED] [REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
I 7	En l'absence de mise en conformité des salles de préparation des corps, les soins de thanatopraxie devront être réalisés dans une chambre funéraire extérieure à l'établissement pour chacun des deux sites.	E27	Sans délai pour les soins de thanatopraxie	[REDACTED] [REDACTED]	
I 8	Assurer le suivi effectif des stagiaires (IDE en formation) lors de la délégation de tâches, et notamment lors de la distribution des médicaments auprès des résidents.	E51	Immédiat à réception du rapport		Mesure maintenue , absence de réponse
I 9	Se conformer, pour la quotité de travail du médecin coordonnateur, aux dispositions de l'article D 312-156 du CASF.	E52	Immédiat à réception du rapport		Mesure maintenue , absence de réponse
I 10	Faire du RAMA un document analytique servant notamment à la définition des axes d'amélioration de la filière « Soin » de l'établissement.	E 53	Prochain RAMA	[REDACTED]	

Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	
I 11	Assurer la coordination des équipes soignantes par du personnel possédant les qualifications requises.	E54	Immédiat à réception du rapport	Fait, [REDACTED] [REDACTED]	
I 12	Fiabiliser la procédure « Pesée » afin que les valeurs saisies reflètent la réalité de l'état physique des résidents.	E55	2 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
I 13	Assurer d'une part la traçabilité et la réévaluation des contentions, actes de privation de liberté et source d'inconfort. Et d'autre part, rechercher le consentement du résident et/ou du représentant légal dans un délai raisonnable.	E57	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Prescriptions envisagées

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P 1	Identifier les 2 places d'hébergement temporaire du site de Saint-Cannat ou, le cas échéant, adresser à aux autorités de tutelles un dossier circonstancié pour motiver sa demande de transformation.	E1	3 mois	[REDACTED]	
P 2	Mettre à jour et parapher le registre des entrées et sorties pour chaque site.	E2	1 mois	FAIT.	Mesure maintenue – Produire la preuve de la réalisation sur la réalisation de ce point.
P3	Replacer le SSIAD comme structure distincte de l'EHPAD : <ul style="list-style-type: none"> • dans les documents institutionnels de la loi 2002-2 ; • dans les documents budgétaires ; • par une clarification de l'état des effectifs avec le positionnement des agents et de l'encadrement intervenant sur les deux structures (ventilation du temps de travail, des salaires...). 	E3	6 mois	[REDACTED]	
P 4.a	Réécrire le projet d'établissement en associant l'ensemble du personnel en y intégrant notamment le projet de soins, le projet d'animation et une thématique spécifique au PASA, tenant compte des particularités de chaque site (locaux / personnel...).	E4	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P 4.b	Soumettre aux instances le nouveau projet d'établissement et le communiquer aux autorités de tutelles conformément aux dispositions de l'article L311-8 et suivants du CASF.	E4	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P 5	Elaborer un livret d'accueil propre à l'EHPAD à destination des seuls résidents et le mettre à jour en tenant compte des dernières mises à jour réglementaires et législatives (articles L311-4 et L311-8 CASF).	E5	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P 6.a	Revoir l'intitulé du contrat de séjour en se basant sur la dénomination réglementaire.	E6	3 mois	Fait. [REDACTED]	
P 6.b	Mettre à jour le contrat de séjour à destination des résidents conformément aux organisations de la structure et à la réglementation en vigueur notamment concernant les règles de facturation, les objectifs de prise en charge et les conditions de séjour et d'accueil (article D.311-1 CASF).	E6	3 mois	Fait. [REDACTED]	
P 6.c	Transmettre à la mission d'inspection les annexes du contrat de séjour dont l'annexe au contrat de séjour définissant les mesures individuelles relatives à la liberté d'aller et venir du résident.	E6	Immédiat à réception du rapport	Fait [REDACTED]	
P 6.d	Rajouter le résident et/ou son représentant légal dans les soussignés du contrat de séjour	E6	3 mois	Fait. [REDACTED]	
P 7.a	Intégrer dans le règlement de fonctionnement sa présentation au CVS.	E7	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P 7.b	Se mettre en conformité avec l'article R311-34 du CASF prévoyant l'affichage du règlement de fonctionnement au sein des locaux.	E7	Immédiat à réception du rapport	Fait	Mesure maintenue – Produire la preuve de la réalisation sur la réalisation de ce point.

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P 7.c	Faire un rappel sur les faits de violence conformément à l'article R 311-37 du CASF, et mentionner les recours dont disposent les résidents, leurs familles ou leur représentant légal.	E7	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P 8.a	Procéder à des élections pour désigner de manière formalisée les représentants des familles et des résidents du CVS.	E8	3 mois	[REDACTED]	
P 8.b	Se conformer à l'article R331-10 du CASF prévoyant que le CVS doit être avisé des dysfonctionnements et des événements mentionnés à l'article L. 331-8-1 et qui affectent l'organisation ou le fonctionnement de la structure.	E8	Immédiat à chaque tenue d'instance		Mesure maintenue , absence de réponse
P 9	Déclarer systématiquement aux deux autorités de tutelle les EI/EIGS/dysfonctionnements conformément à la réglementation en vigueur. Signature d'un engagement du directeur en ce sens.	E9	Immédiat		Mesure maintenue , absence de réponse
P 10	Définir au sein des PASA, en lien avec le médecin coordonnateur, les prescripteurs et le pharmacien, les modalités d'administration des médicaments aux résidents afin qu'elles ne reposent pas sur les seules ASG.	E12	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P 11	Etablir ou actualiser les procédures liées à la gestion du risque légionnelles notamment : - protocole d'entretien et de maintenance des installations, - protocole et calendrier de surveillance températures et légionnelles, - protocole en cas de présence de légionnelles et en cas de légionellose.	E13	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P 12	Pour les deux sites : vérifier que les schémas de production d'ECS et les synoptiques ou plan du réseau de distribution sont des documents à jour et les actualiser si besoin. Intégrer ces documents au carnet sanitaire.	E14	3 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P 13	Organiser les opérations d'entretien et maintenance des installations d'ECS par la rédaction de procédures appropriées, réaliser ces actions aux fréquences requises et assurer la traçabilité tant en interne par le personnel de l'établissement que par les prestataires extérieurs, dans le carnet sanitaire.	E15	3 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
P 14	Pour chaque site, mettre en place et tenir à jour le carnet sanitaire des installations d'eau chaude sanitaire notamment avec les éléments suivants : - Schéma de l'installation de production d'ECS et plan ou schéma des réseaux de distribution, - Procédures de gestion du risque légionnelles, - Gammes de maintenance et entretien des installations et équipement avec fréquence correspondante - Traçabilité des actions d'entretien et de maintenance - Traçabilité du suivi analytique légionnelles - Traçabilité de la surveillance des températures - Actions correctives en cas de dysfonctionnements... - Liste des travaux de modification, de rénovation ou d'extension des installations de distribution d'eau ;	E16	3 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
P15	Les dépassements du seuil réglementaire des légionnelles (1000 UFC/L) doivent faire l'objet d'un signalement aux services de l'ARS.	E18	Lors du prochain dépassement du seuil réglementaire	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
P16	Assurer une surveillance de la température de l'eau visant à s'assurer de la maîtrise du risque légionnelles et de la maîtrise du risque brûlure à une fréquence adaptée.	E19	1 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P17	Sécuriser les points d'usage destinés à la toilette pour prévenir le risque de brûlure : la température de l'eau chaude sanitaire ne doit pas excéder 50°C (selon l'évaluation des risque qui peut être faite selon les recommandations de la note d'information n° DGCS/SPA/DGS/EA4/2019/38 du 15 février 2019 relative à la prévention du risque de brûlure par eau chaude sanitaire et du risque de légionellose dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées).	E20	3 mois à 1 an		Mesure maintenue , absence de réponse
P18	Inscrire la date d'ouverture, le nom de l'établissement et le site sur les contenants de DASRI.	E21	Sans délai		Mesure maintenue , absence de réponse
P19	Demander au GCDH la nouvelle convention mise à jour avec la bonne société de collecte (PROSERVE DASRI) et la transmettre à l'ARS.	E22	3 mois		
P20	Evaluer la quantité de DASRI produite hors période de cluster COVID 19 et adapter en conséquence la fréquence de collecte tout en respectant la réglementation.	E26	3 à 6 mois		
P21	Vérifier la conformité de la ventilation des salles des chambres mortuaires.	E28	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P22	Décrire dans des procédures l'ensemble des étapes de la prise en charge médicamenteuse pour chacun des sites. Valider, dater et signer les procédures.	E29	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P23	Disposer de protocoles d'adaptation des traitements par insuline standardisés, datés et signés pour chaque résident.	E30	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P24	Disposer de protocoles d'adaptation des traitements par anticoagulant standardisés, datés et signés pour chaque résident.	E31	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P25	S'assurer de la diffusion et de la prise de connaissance des protocoles de soins par le personnel soignant.	E32	6 mois	[REDACTED]	
P26	Transmettre la convention entre l'EHPAD et le laboratoire de biologie médicale.	E33	3 mois	[REDACTED]	
P27	Définir les conditions de conservation et stockage des échantillons biologiques avant analyse en lien avec le biologiste responsable du laboratoire.	E34	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P28	Transmettre la convention relative à la prestation pharmaceutique entre l'EHPAD « un jardin ensoleillé» et la pharmacie d'officine.	E35	3 mois	[REDACTED]	
P29	Afficher les consignes de température du réfrigérateur et la conduite à tenir en cas d'excursion de température du réfrigérateur.	E36	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P30	Définir une fréquence d'entretien et de dégivrage du réfrigérateur et mettre en place une traçabilité des opérations effectuées.	E37	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P31	Définir la liste qualitative et quantitative de la dotation pour besoins urgents en lien avec le pharmacien et le médecin coordonnateur.	E38	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P32	Ne conserver que les médicaments de la liste de la dotation pour besoins urgents et les ordonner afin de limiter les risques d'erreur et de confusion entre dénomination et/ou dosage proches.	E39	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P33	Définir dans une procédure les modalités d'utilisation, de vérification et de renouvellement de la dotation pour besoins urgents et mettre en place une traçabilité de l'utilisation et de la vérification mensuelle de la dotation pour besoins urgents.	E40	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P34 a	Conserver tous les médicaments stupéfiants dans un dispositif de rangement fermé à clef et sécurisé en séparant les médicaments arrêtés ou périmés.	E41	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P34 b	Retirer les médicaments dont la conservation au coffre n'est pas exigée.	E41	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P34 c	Adapter la contenance du coffre aux quantités détenues.	E41	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P34 d	Distinguer les médicaments stupéfiants des résidents de ceux de la dotation pour besoins urgents si nécessaire.	E41	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P35 a	Disposer d'un chariot d'urgence adapté, fermé par un dispositif sécurisé et scellé.	E42	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P35 b	Arrimer la bouteille d'oxygène.	E42	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P35 c	Etablir la liste qualitative et quantitative des médicaments et dispositifs médicaux du chariot d'urgence et la disposer à proximité du chariot d'urgence.	E42	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P35 d	Contrôler le contenu du chariot d'urgence chaque mois.	E42	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P35 e	Tracer la date de contrôle ou d'utilisation et le numéro de scellé du chariot d'urgence sur un support permettant son archivage.	E42	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P36	Disposer d'un chariot d'urgence adapté, arrimer la bouteille d'oxygène et veiller à changer le scellé après chaque utilisation.	E43	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P37	Veiller à contrôler régulièrement les dispositifs médicaux en stock et retirer tout dispositif médical périmé.	E44	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P38	Afficher sur le pilulier les informations relatives au numéro de lot et date de péremption des spécialités contenues dans les alvéoles.	E45	3 mois	[REDACTED]	.
P39	Disposer de l'ensemble des informations nécessaires à l'identification des médicaments contenus dans le pilulier (nom, dosage, date de péremption, numéro de lot,...).	E46	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P40	Etablir une procédure décrivant les modalités de préparation des doses à administrer y compris en cas de modification du traitement ou d'entrée d'un résident.	E47	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P41	Retourner les médicaments non utilisés à l'officine afin de suivre la filière d'élimination habilitée.	E48	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P42	Etablir une procédure relative à l'écrasement des médicaments et mettre à disposition du personnel soignant la liste des médicaments à ne pas écraser et des gélules à ne pas ouvrir.	E49	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P43	Conduire une réflexion avec les médecins traitants sur les consignes de prescription médicamenteuse (pertinence de trois prises au mieux en 12 heures), en adaptant les prescriptions à la réalité de la vie du résident (tenir compte du projet de vie pour adapter le projet de soins) et en apportant notamment un regard plus particulier sur les produits à marge thérapeutique étroite.	E50	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P44	Travailler avec les médecins traitants une liste rationalisée des produits prescrits au sein de l'établissement.	E52	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
P45	Donner du sens à la réalisation des pesées des résidents, acte qui semble pourtant si simple : l'objectif n'est pas la réalisation mensuelle de la tâche mais l'obtention d'une donnée fiable pouvant conduire à une meilleure prise en charge du résident.	E55	2 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
P46	Assurer un suivi régulier des courbes de poids des résidents (IDEC et/ou MEDCO) afin d'informer le médecin traitant pour corriger au plus vite les dérives réelles et validées.	E56	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse

Recommandations envisagées

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 1.a	Elaborer un organigramme détaillé et nominatif dédié à l'EHPAD, faisant apparaître les liens hiérarchiques et fonctionnels pour l'ensemble des salariés/agents de la structure	R1	3 mois	[REDACTED]	
Rec 1.b	Elaborer pour chacun des deux sites un organigramme dédié faisant apparaître les liens hiérarchiques et fonctionnels de l'ensemble des salariés/agents du site.	R1	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 2.a	Elaborer une procédure d'astreintes/gardes clarifiant le rôle et la place des différents intervenants, selon leurs fonctions.	R2	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 2.b	Harmoniser les horaires et les jours des astreintes/gardes.	R2	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 3	Elaborer un document récapitulatif des jours de présence du directeur, à afficher sur chacun des sites.	R3	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 4	Elaborer un plan d'action, intégrant un planning et les modalités d'association du personnel, en vue du renouvellement du projet d'établissement.	R4	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 5.a	Intégrer dans le livret d'accueil la mention des événements indésirables et les voies de recours à disposition des résidents, de leurs familles ou représentants légaux.	R5	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 5.b	Supprimer du livret d'accueil la mention des « 4 accords Toltèques ».	R5	3 mois	[REDACTED]	
Rec 6.a	Précisez à la mission les modalités de réservation et de facturation des chambres par les résidents.	R6	Immédiat à réception du rapport		Mesure maintenue , absence de réponse

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 6.b	Retirer du contrat de séjour les mentions relatives au site de Saint-Cannat.	R6	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 6.c	Inscrire les modalités relatives à l'hébergement temporaire dans le contrat de séjour.	R6	3 mois	[REDACTED]	
Rec 6.d	Inscrire dans le contrat de séjour les dernières dates de mise à jour et de version du document.	R6	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 7.a	Prévoir la traçabilité de la remise des documents de la loi 2002-2 à destination du résident ou de ses représentants légaux.	R7	2 mois	[REDACTED]	
Rec 7.b	Intégrer dans le règlement de fonctionnement ses dates de mise à jour.	R7	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 8	Formaliser des comptes rendus de réunion de direction et en assurer la diffusion auprès des personnels de la structure.	R8	1 mois	[REDACTED]	
Rec 9	Inclure à minima un représentant en charge de l'animation dans les membres invités / à voix consultative du CVS.	R9	Immédiat à chaque tenue d'instance	Fait.	
Rec 10	Rétablir une commission dédiée ou abordant la thématique de la restauration, <i>a minima</i> 3 fois par an, en présence de représentants des résidents et des familles.	R10	1 an	[REDACTED]	
Rec 11	Instaurer une commission d'animation se réunissant <i>a minima</i> 3 fois par an, en présence de représentants des familles et des résidents.	R11	1 an	[REDACTED]	
Rec 12.a	Former le personnel soignant et/ou déclarant aux EIGS.	R12	1 an		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 12.b	Rédiger une procédure de déclaration des événements indésirables et des événements indésirables graves associés aux soins permettant de garantir le respect de l'obligation réglementaire de signalement des structures sociales et médico-sociales.	R12	3 mois	Fait. [REDACTED]	

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 12.c	Former la totalité du personnel à la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance.	R12	1 an	Fait. [REDACTED]	
Rec 12.d	Organiser des sessions de supervision des pratiques professionnelles par un intervenant extérieur à la structure (hors présence de l'équipe de direction) et s'assurer de la participation de toutes les catégories d'agents à ces sessions.	R12	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 12.e	Organiser la transmission à la direction de tout fait susceptible de constituer un dysfonctionnement, un EI ou EIGS avec : - la mise à disposition au bénéfice du personnel de modalités de transmission directe de toute suspicion ; - l'affichage de ces modalités de déclaration dans l'établissement.	R12	3 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 13	Mettre en place une procédure de recueil et de traitement des réclamations des usagers (hors EI) et sa mise en œuvre effective sous la forme, par exemple, d'un registre de satisfaction/réclamations avec suivi des actions correctives éventuelles.	R13	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 14.a	Mettre en place une démarche pro-active dans le recueil des enquêtes de satisfaction.	R14	1 an		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 14.b	Fournir l'enquête de satisfaction 2021 du site de Saint-Cannat.	R14	Immédiat à réception du rapport	Fait. [REDACTED]	
Rec 14.c	Mettre en place une enquête de satisfaction à destination des résidents.	R14	6 mois	[REDACTED]	
Rec 15.a	Distinguer le planning du PASA du planning animation.	R15	1 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 15.b	Identifier les agents techniques en astreinte sur le planning.	R15	1 mois	Fait. [REDACTED]	

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 15.c	Clarifier l'organisation entre le planning des IDE et les horaires de gardes/astreintes.	R15	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 15.d	Veiller à identifier dans la légende toutes les différentes positions du planning dans un souci de lisibilité.	R15	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 16	Préciser les fonctions de Monsieur S.M. dont le poste est inscrit comme financé par le SSIAD (fiche de poste, missions, arrêtés de nomination et d'affectation) .	R16	1 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 17.a	Constituer un dossier de recrutement contenant toutes les pièces administratives obligatoires – copies de diplômes et preuve de consultation du casier judiciaire – avant l'embauche effective.	R17	3 mois	Fait [REDACTED]	
Rec 17.b	Communiquer les diplômes des personnels en CDI pour lesquels cette pièce était manquante dans les dossiers examinés.	R17	1 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 18	S'assurer que tous les salariés bénéficient d'une visite médicale liée au travail à l'embauche et avec un suivi régulier pour les renouvellements.	R18	1 an	Fait. [REDACTED]	
Rec 19.a	Supprimer les mentions relatives aux 4 accords toltèques dans les fiches de postes.	R19	3 mois	fait	Mesure maintenue – Produire la preuve de la réalisation sur la réalisation de ce point.
Rec 19.b	Clarifier l'organisation et la planification des toilettes et douches des résidents (périodicité, adaptation aux demandes des résidents, adaptations aux besoins des résidents).	R19	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 19.c	Clarifier l'organisation et la planification des changements de draps des résidents (périodicité, adaptation aux demandes des résidents, adaptations aux besoins des résidents).	R19	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 20	Sécuriser l'accès au vide-sanitaire de Saint-Cannat.	R20	Immédiat	Fait	.

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 21	Prévoir une programmation pluriannuelle des travaux de rafraîchissement à effectuer sur les deux sites et transmettre celle-ci à la mission d'inspection.	R21	1 an	[REDACTED]	
Rec 22	Améliorer la signalétique des espaces communs	R22	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 23	Sécuriser et procéder de manière régulière au rangement des locaux de stockage.	R23	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 24	Revoir les modalités d'entretien et de suivi des chambres pour s'assurer de leur propreté et communiquer à la mission les modalités organisationnelles mises en œuvre.	R24	3 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 25	Communiquer à la mission les modalités d'entretien des espaces communs le weekend en l'absence des ASH de la structure.	R25	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 26	Représenter le positionnement des AS et des ASH pour l'hygiène des locaux, conformément à leurs référentiels professionnels respectifs, et communiquer les fiches de poste modifiées en conséquence.	R26	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 27	Procéder à une vérification de l'ensemble du système d'appel-malade et transmettre à la mission d'inspection un document attestant du bon fonctionnement de l'installation.	R27	3 mois	[REDACTED]	
Rec 28.a	Faire un état des lieux des réparations à effectuer dans les chambres.	R28	6 mois	[REDACTED]	
Rec 28.b	Etablir et transmettre à la mission la programmation et les actions correctives mises en œuvre.	R28	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 29	Prévoir une programmation pluriannuelle du renouvellement des équipements des chambres à effectuer sur les deux sites et transmettre celle-ci à la mission d'inspection.	R29	1 an		Mesure maintenue , absence de réponse

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 30.a	Mettre en place un état des lieux régulier des chambres de chaque site, prévoir les actions correctives permettant de remédier aux dysfonctionnements relevés dans chaque chambre et assurer un suivi permanent.	R30	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 30.b	Procéder au nettoyage des sanitaires avec un produit adapté voire à un remplacement de l'équipement le cas échéant.	R30	Immédiat à réception du rapport	Fait. [REDACTED]	
Rec 31	Prévoir une collation à destination des résidents le soir pour éviter les 12h de jeûne entre le repas du soir et le petit-déjeuner.	R31	1 mois	[REDACTED]	
Rec 32	Fournir à la mission d'inspection les ETP de cuisine dédiés à l'élaboration du repas sur chaque site.	R32	Immédiat à réception du rapport	[REDACTED]	
Rec 33	Retirer les affichages contenant des informations personnelles de résidents des espaces de circulation, dans un souci de confidentialité.	R33	1 mois	Fait [REDACTED]	Mesure maintenue – Produire la preuve de la réalisation ou l'engagement signé du directeur sur la réalisation de ce point.
Rec 34	Généraliser la pratique du port de la sur-blouse au moment de la restauration à l'ensemble du personnel intervenant.	R34	1 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 35.a	Proposer davantage d'activités à visée cognitive ou prévenant la perte d'autonomie aux résidents et fournir les nouveaux plannings à la mission d'inspection.	R35	1 an	Fait. [REDACTED]	
Rec 35.b	Supprimer la mention des offices religieux du planning d'activité de chaque site et mettre en place un affichage dédié le cas échéant.	R35	1 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 35.c	Proposer des animations le weekend et pendant les périodes des vacances.	R35	3 mois	Fait [REDACTED]	

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 36.a	Fournir à la mission les fiches de poste et la liste de tâches de la coordinatrice animation et des animatrices en identifiant les missions relevant de chaque professionnel.	R36	Immédiat à réception du rapport	Fait. [REDACTED]	
Rec 36.b	Mener une réflexion sur l'organisation globale de l'animation au sein de l'établissement.	R 36	6 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 36.c	Repositionner les animatrices sur les fonctions d'animation et dissocier les plannings des animatrices et des agents du PASA.	R 36	3 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 37	Revoir l'organisation proposée au niveau de la lingerie et revoir les dotations de linge plat et fournir à la mission d'inspection les mesures correctives et leur planning de mise en œuvre.	R 37	6 mois	Fait. [REDACTED]	
Rec 38.a	Etablir des procédures d'accueil spécifique pour l'accueil temporaire et pour l'accueil permanent.	R38	4 mois	[REDACTED]	
Rec 38.b	Replacer le directeur dans sa fonction décisionnelle quant à l'admission d'un nouveau résident.	R38	Immédiat à la prochaine admission	[REDACTED]	
Rec 38.c	Intégrer effectivement le psychologue dans la commission d'admission d'un nouveau résident.	R38	Immédiat dès la tenue de la prochaine commission	[REDACTED]	
Rec 38.d	Etablir des procès-verbaux des réunions trimestrielles avec les familles des nouveaux arrivants.	R38	1 an	[REDACTED]	
Rec 38.e	Informer le personnel de l'établissement de la bonne version des procédures applicables au sein de l'établissement.	R38	6 mois	[REDACTED]	
Rec 38.f	Assurer le recueil des directives anticipées à partir de l'admission du résident.	R38	6 mois	[REDACTED]	
Rec 39	Formaliser une procédure relative à la constitution et au suivi des projets personnalisés des résidents.	R39	4 mois	[REDACTED]	

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 40	Améliorer, sur le site de Lambesc, l'espace «Toilettes» du PASA afin de faciliter le travail du personnel en préservant l'intimité des résidents.	R40	3 mois	[REDACTED]	
Rec 41	Placer le fauteuil « multisens » dans un local dédié et s'assurer que priorité est donnée à l'utilisation par les résidents des deux sites (par exemple tenue de calendriers d'utilisation de la salle).	R41	6 mois	[REDACTED]	
Rec 42	Clarifier le temps de travail, le planning et l'imputation budgétaire (SSIAD et EHPAD) de l'AS du SSIAD intervenant au PASA de Lambesc.	R 42	Immédiat	[REDACTED]	
Rec 43	Repenser, sur le site de Saint-Cannat, l'espace du PASA notamment en utilisant au mieux la salle dite Snoezelen.	R43	6 mois	[REDACTED]	
Rec 44	Assurer une formation ou sensibilisation au risque légionnelles de l'ensemble des personnes impliquées (personnel soignant, personnel technique et personnel en charge de l'entretien des locaux et installations sanitaires)	R44	6 mois	[REDACTED]	
Rec 45	Actualiser le plan de contrôle analytique légionnelles organisé pour chaque site.	R45	3 mois	[REDACTED]	
Rec 46	Transmettre un protocole à jour ou des photos et un plan de situation du local de stockage temporaire si celui-ci existe.	R46	1 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 47	Transmettre un protocole à jour.	R47	1 mois	[REDACTED]	Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 48	Inscrire au plan de formation de l'établissement des formations régulières sur le tri et la gestion des DASRI.	R48	6 mois	[REDACTED]	
Rec 49	Ajouter sur les casiers où sont stockés les traitements mensuels la date de naissance et/ou la photo du résident.	R49	3 mois	Fait	

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
Rec 50	Eliminer les cartons présents à l'intérieur du réfrigérateur et éviter le stockage des médicaments dans la porte ou le bac à légumes du réfrigérateur.	R50	1 mois	Fait	Mesure maintenue – Produire la preuve de la réalisation sur la réalisation de ce point.
Rec 51	Equiper les réfrigérateurs dédiés au stockage des médicaments et vaccins de sondes d'enregistrement automatique de la température avec report d'alarme permettant une surveillance continue.	R51	3 mois	[REDACTED]	
Rec 52	Réaliser un inventaire du matériel de contention précisant ses caractéristiques et éliminer le matériel en mauvais état.	R52	1 mois	[REDACTED]	
Rec 53	Disposer d'une interface entre le logiciel de prescription et le logiciel de PDA afin de diminuer le risque d'erreur de retranscription	R53	6 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 54	Etablir un suivi du recours à l'astreinte des IDE afin d'en permettre l'analyse (horaire, nature, motif, auteur des appels et réponse apporté) et l'estimation de son coût.	R54	Immédiat à réception du rapport	[REDACTED]	
Rec 55	Faire périodiquement valider par une diététicienne le volume servi notamment en texture mixée afin que les rations correspondent quantitativement et qualitativement aux besoins de ces résidents.	R55	6 mois / 12 mois	[REDACTED]	
Rec 56	Rappeler aux agents la nécessaire communication au sein des équipes (relève et transmission) lors des épisodes de chute qui peut conduire à mettre en place des mesures spécifiques de prise en charge immédiate ou de surveillance particulière (hématome ...).	R56	Immédiat	[REDACTED]	
Rec 57	Définir clairement la typologie des événements à signaler dans IJTr@ce afin que cet outil facilite la résolution des problèmes survenus au sein de l'établissement.	R57	3 mois		Mesure maintenue , absence de réponse
Rec 58	Enregistrer les causes de décès (support protégé) afin de pouvoir tirer une analyse de la situation.	R58	Immédiat	Fait [REDACTED]	